



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES D'INTERDICTION PRISES À L'OCCASION DU MATCH OPPOSANT L'ESTAC AU STADE DE REIMS LE DIMANCHE 3 AVRIL 2022

Troyes, le 29 mars 2022

À la suite des incidents survenus lors des précédentes rencontres entre le Stade de Reims et l'ESTAC, et en prévision du match qui aura lieu ce dimanche 3 avril 2022 à 15h00, Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, a pris un arrêté portant interdiction d'accéder, de circuler ou de stationner à compter **du dimanche 3 avril 2022 à 8h00 jusqu'au lundi 4 avril 2022 à 00h00**, pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter du Stade de Reims dans les périmètres et axes suivants :

- Commune de Troyes :

Stade de l'Aube, Avenue Robert Schumann, Troyes ;
Mail des Charmilles – Cour Jacquin – Boulevard Danton – Boulevard Gambetta – Boulevard Carnot – Place du Général Patton – Boulevard Victor Hugo – Boulevard du 1^{er} RAM – Rond-point François Mitterrand – Boulevard du 14 juillet – Mail Saint-Dominique – Villa Rothier – Rue Voltaire ;

- Commune de Pont-Sainte-Marie : Place du Général de Gaulle – Avenue Jules Guesde ;

- Commune de Sainte-Savine : Avenue du Général Gallieni – Rue Elisa – Rue Paul Doumer – Rue Pierre Brossolette.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10